



L'Association des Propriétaires de Chalet du Lac Clair

2022

ENFIN - NOUS SOMMES DE RETOUR !

Grâce aux efforts inlassables de professionnels de la santé dévoués, il semble que l'activité au Lac Clair puisse revenir à la normale cette année ! Deux ans de restrictions covid ont peut-être affecté les réunions publiques, mais la CLCA est restée active et a continué à défendre les domaines intérêts des résidents à la table politique.

QU'A FAIT LA MUNICIPALITÉ ?

L'AGA 2021 a permis aux membres de se rencontrer et de discuter de leurs préoccupations. Le Conseil a donné suite en soulevant ponctuellement ces préoccupations auprès de la municipalité. Cependant, il semblerait que des conflits internes aient empêché les conseillers de réagir ou d'aller de l'avant avec tout changement productif notable.

Malgré cela, nous sommes heureux d'annoncer que le 21 juin 2022, le conseil a finalement déposé un projet de règlement sur la plage qui vise à répondre à toutes les préoccupations que les membres de la CLCA ont soulevées auprès du maire Savage lors de notre AGA 2019.

Entre-temps, ce conseil ne perdra pas de vue les anciens problèmes ou d'autres problèmes qui ont été mis au jour au cours de l'hiver.

Vous savez peut-être que le comité de planification de Nipissing Ouest examine actuellement les modifications potentielles au zonage et aux règlements concernant : les roulottes récréatives, l'utilisation de conteneurs d'entreposage, l'autorisation des logements accessoires et la location à court terme sur les propriétés. Toutes ces discussions pourraient avoir un impact direct sur les résidents du Lac Clair.

La CLCA a suivi et participé à ces discussions jusqu'à présent. Bien qu'il soit possible que ces planificateurs envoient des recommandations au conseil avant les élections d'automne, il est très peu probable que les conseillers soient prêts à y donner suite.

Par conséquent, votre conseil d'administration prévoit de fournir un rapport complet sur ces questions et sur notre projet en cours « L'histoire du lac » lors de l'AGA de 2022.

COTISATIONS 2022-2023

Juste un rappel que la date limite pour payer les frais annuels est le 31 juillet 2022. Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez consulter le formulaire d'adhésion ci-joint et organiser le paiement par virement électronique ou par chèque.

Au cours de la dernière année, certains membres ont vendu et déménagé. On invite les membres existants de prendre le temps de rencontrer les nouveaux voisins et de les encourager à rejoindre CLCA!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Si le temps le permet, l'AGA se tiendra le dimanche 31 juillet 2022 à 13h00 au kiosque de plage (veuillez apporter votre propre chaise).

RÉSERVEZ CETTE DATE À VOTRE CALENDRIER !

En cas de changement, les membres recevront une notification préalable par téléphone ou par courriel.